

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE (APP)

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E 4A4



## AVIS À L'INDUSTRIE

**Date :** le 6 juin 2016 (mise à jour 2 mai 2017) **Numéro de l'avis :** 07/2016

**Objet :** Terminal Lynn, poste d'accostage no. 4 (auparavant n° 7)

**Secteur :** Port de Vancouver (Colombie-Britannique)

**Détails :** Exigences de remorquage relatives à l'accostage et à l'appareillage de navires en fonction de la puissance de traction nominale

### Lignes directrices :

#### 1. À quai du côté bâbord

Longueur hors tout	Force du courant	Vitesse du vent	Puissance de traction de remorquage lors d'un accostage	Puissance de traction de remorquage lors d'un appareillage
151 à 180 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	
		> 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	2 x 30 t	
		> 20 nœuds	2 x 30 t	1 x 30 t + 1 x 40 t
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		
181 à 210 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	
		> 20 nœuds	2 x 30 t	
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	2 x 30 t	1 x 30 t + 1 x 40 t
		> 20 nœuds	1 x 30 t + 1 x 40 t	1 x 30 t + 1 x 50 t
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		

## Remarques :

1. Tous les remorqueurs servant à faciliter l'accostage de navires doivent détenir des certificats indiquant la puissance de traction nominale en tonnes métriques.
2. Les exigences relatives au remorquage feront l'objet d'un examen annuel réalisé par l'APP.
3. Dans tous les cas, les décisions seront à la discrétion du pilote selon les conditions météorologiques, l'état de la mer, le courant prévu, la crue, le tirant d'eau, les caractéristiques manœuvrières, la capacité des défenses du poste d'accostage, l'espace disponible et l'historique mécanique du navire.
4. Le présent poste d'accostage a une limite de 2 nœuds et les navires ne seront habituellement pas déplacés en dehors de ce paramètre. Cette décision est à la discrétion du pilote.
5. La possibilité d'utiliser un propulseur d'étrave lors de l'étale de courant, ou environ à ce moment, sera évaluée.
6. Le poste d'accostage n° 4 est de 200 m.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec l'APP à l'adresse suivante : [info@ppa-app.gc.ca](mailto:info@ppa-app.gc.ca)

Brian Young  
Directeur des opérations maritimes